

Doc. 1 : Une agression filmée

« La police cherchait ce mardi à identifier une petite dizaine d'adolescents âgés de 14 à 16 ans, qui auraient participé à l'agression filmée d'une collégienne de 15 ans mi-juin à Aytré en Charente-Maritime, et parmi lesquels figureraient des jeunes de son collège

La jeune fille, victime d'une double entorse des cervicales et d'une côte fêlée, s'est vu prescrire une ITT (Incapacité temporaire de travail) de plus de huit jours, a-t-on indiqué au parquet de La Rochelle.

Les faits sont survenus mi-juin à proximité du collège de l'Atlantique, un établissement d'environ 440 élèves à Aytré dans l'agglomération de la Rochelle, a indiqué le parquet rochelais, confirmant une information du journal Sud-Ouest.

« Une collégienne a été prise à partie sur fond de rivalité amoureuse. L'effet de groupe a joué. Chacun est responsable d'un tout petit fait, claque ou bousculade », a-t-on ajouté de même source, précisant qu'une vidéo avait été tournée sur un téléphone portable par un des protagonistes.

La plainte déposée par les parents de la victime a débouché sur une enquête qui a été confiée à la police de La Rochelle.

L'agression est survenue peu avant 18H00 à l'extérieur de l'établissement, qui avait fermé à 17H00, et aucun adulte ne se trouvait alors alentour, a-t-on précisé à la direction du collège.

www.charentelibre.fr, le 25 juin 2013

Doc. 2 : Que dit la loi ?

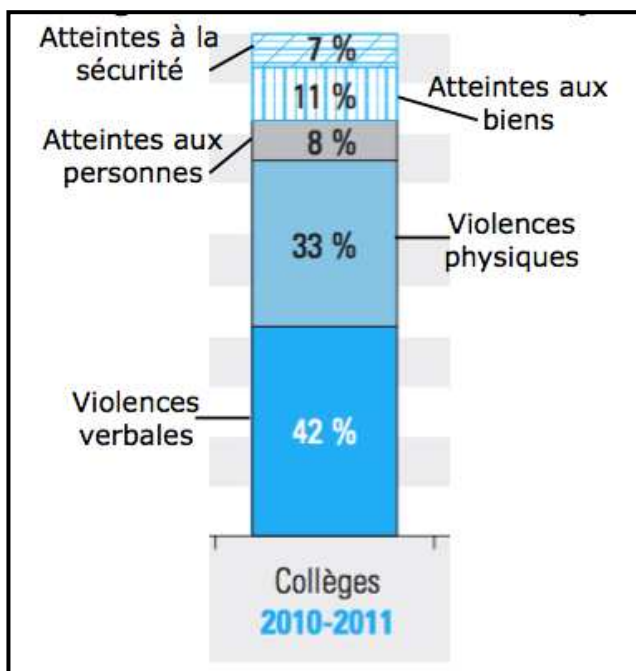
Article 222-13- Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :

- sur un mineur de quinze ans ;
- sur un pompier, un enseignant ou tout personnel travaillant dans des établissements scolaires ;
- par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou complice ;
- avec usage ou menace d'une arme ;
- dans ou à l'abord d'un établissement scolaire ;
- par un majeur agissant avec l'aide ou l'assistance d'un mineur ;
- dans un moyen de transport collectif
- par une personne dissimulant volontairement tout ou partie de son visage afin de ne pas être identifiée.

Ces peines sont aggravées (sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende) quand ces violences sont commises au moins dans trois des circonstances prévues ci-dessus.

D'après des extraits du Code pénal, modifiés en 2002 et 2010

Doc. 3 : Les chiffres de la violence scolaire d'après l'enquête SIVI de 2011 (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire)



Doc. 4: Une affiche de prévention contre la violence



Doc. 5 : Le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement scolaire ».

Ce prix « mobilisons-nous contre le harcèlement », organisé par le ministère de l'éducation nationale et soutenu par la MAE, a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées, structures péri et extrascolaires, pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Pour participer, les élèves doivent envoyer leur production ainsi que leur projet au référent harcèlement de leur académie. Un jury académique remettra un prix « coup de cœur académique » en février 2014 et sélectionnera les nominés pour le jury national. Une cérémonie officielle de remise des prix nationaux aura lieu en avril 2014.

Les 8 lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2 000 euros pour accompagner la mise en œuvre de leur projet.

D'après le site www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr

Répondez à ces questions dans votre cahier

Doc. 1 :

1. Pourquoi cette collégienne a-t-elle été agressée ?
2. Où l'agression a-t-elle eu lieu ?
3. Quelles sont ses blessures ? Quelle est leur gravité ?

Doc. 1 et 2 :

4. Que risquent les auteurs et les complices des agressions d'après la loi ?
5. Quelles sont les circonstances qui peuvent aggraver la peine des agresseurs ?

Doc. 3 :

6. Quels sont les deux types de violence les plus courantes en milieu scolaire ?

Doc. 4 et 5 :

7. Comment l'Etat intervient-il dans la lutte contre les violences scolaires ?

Bilan : Comment l'Etat et la loi assurent-ils la sécurité des citoyens ?